

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 24 octobre 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT

Tél. : 04. 84.35.42.65.

n° 89-2019 AE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 24 octobre 2019, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 18 novembre au lundi 2 décembre 2019 inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée, au titre de l'article L.181-I du code de l'environnement, par le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône en vue de procéder aux dragages d'entretien des cales d'accostage du bac de Barcarin sur les communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Le projet porte sur un programme d'entretien décennal correspondant à des travaux de rétablissement des souilles tous les 5 ans ainsi qu'à des dragages annuels d'entretien à proximité immédiate des pontons.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Gérard CHINAL – Expert Foncier et Agricole inscrit sur la liste de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment le document d'incidences ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de quinze jours consécutifs, du 18 novembre au 2 décembre 2019 inclus, afin que chacun puisse les consulter, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux précisés ci-dessous à titre indicatif, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

<p>ARLES - MAIRIE ANNEXE DE SALIN-DE-GIRAUD (13129)</p> <p>1 boulevard Pierre Tournayre</p> <p>siège de l'enquête publique</p> <p>du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30</p>	<p>PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE (13230)</p> <p>Hôtel de Ville 3 avenue du Port</p> <p>lundi 8h30 - 12h00 13h30 - 18h00</p> <p>mardi, mercredi, vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00</p> <p>jeudi 10h00 - 12h00 13h30 - 17h00</p>
---	--

.../...

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable gratuitement sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.65.)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie annexe de Salin de Giraud - 1 boulevard Pierre Tournayre (13129), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante pref-ep-dragages-barcarin@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Gérard CHINAL, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie annexe de Salin de Giraud - 1 boulevard Pierre Tournayre (13129)

- Lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 2 décembre 2019 de 13h30 à 16h30

Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Hôtel de Ville - 3 avenue du Port (13230)

- Lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie annexe de Salin de Giraud, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté de refus délivré au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône - 5 boulevard Huard - 13200 ARLES.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront consultables en ligne.

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau

Gilles BERTOTHY

